

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 177

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Plan Rhône - Demande de participation financière du Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) - Création d'une digue à l'ouest de la voie ferrée Tarascon/Arles et transparence hydraulique du remblai ferroviaire : maîtrise d'oeuvre conception et réalisation - acquisitions foncières tranche 2

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Suite aux inondations des 3 et 4 décembre 2003, causées par les crues du Rhône, qui ont touché plus de 12 000 personnes sur l'ensemble du delta du Rhône et occasionné plus de 700 millions d'euros de dommages, les pouvoirs publics ont engagé un vaste plan de lutte contre les inondations, intitulé Plan Rhône.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Rhône ont été confiées au Préfet coordonnateur de bassin en 2004.

La stratégie de prévention contre les inondations du Rhône, validée en juillet 2005 par le Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement du Territoire (CIADT) est fondatrice du Plan Rhône et en constitue son volet inondation.

La signature du Contrat de Projets interrégional Plan Rhône (CPIER) le 21 mars 2007 a permis de contractualiser sur la période 2007/2014 la réalisation de 182 millions d'euros HT d'investissement sur les ouvrages de protection contre les inondations et de ressuyage des terres après inondations.

Le CPIER Plan Rhône a été reconduit pour la période 2015-2020 et prévoit un montant total d'investissements estimé à 259 millions d'euros HT en ce qui concerne son volet d'actions de protection contre les inondations.

Par délibération du 26 octobre 2007, le Conseil Départemental a approuvé une convention départementale d'application du CPIER, pour un montant total d'engagement à hauteur de 165,57 M €.

Cette convention identifie, au sein du CPIER, plusieurs thèmes prioritaires d'intervention pour le développement du territoire du département des Bouches-du-Rhône, auxquels le Conseil Départemental veut s'associer. Ainsi, le Conseil Départemental a souhaité apporter son concours sur les thématiques incontournables du Plan Rhône que sont la lutte contre les inondations dans un objectif de développement socio-économique durable.

Dans ce cadre, le Département peut être sollicité par les différents maîtres d'ouvrage du Plan Rhône (communes et groupements de communes), à hauteur de 25% du montant HT des investissements, étant précisé que le Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) est le principal maître d'ouvrage de ce Plan, puisqu'il a compétence pour réaliser des études et travaux de protection contre les inondations sur le Rhône aval et son delta.

L'une des opérations d'envergure inscrites au Plan Rhône est la construction sous maîtrise d'ouvrage du Symadrem d'une digue à l'ouest de la voie ferrée Tarascon/Arles et mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire, dont le coût total est estimé à 76,2 M€ HT.

Cette opération concerne un linéaire d'environ 15 km de digue entre Tarascon et Arles et un ensemble de mesures associées (mesures compensatoires et mesures d'accompagnement) concernant les plaines d'Aramon, Comps, Boulbon, et la plaine du Trébon.

L'objectif de l'opération est :

- d'éviter tout débordement jusqu'à la crue type 2003,
- au delà de cette crue, d'organiser les débordements sans rupture par l'aménagement d'un tronçon de digue résistant à la surverse.

L'avant projet de ce programme de travaux a été validé par le Comité de pilotage du Plan Rhône et l'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 mai 2016.

Le Symadrem sollicite par tranches de travaux l'aide financière du Département pour cette opération.

Pour permettre le financement de cette opération d'envergure, le Conseil Départemental a ouvert dès 2012 au budget départemental une autorisation de programme d'un montant de 14 500 000 €.

La Commission Permanente, lors de sa réunion du 29 octobre 2012, a alloué au Symadrem dans le cadre de ce programme une première subvention de 500 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la phase conception des ouvrages et pour la 1^{ère} tranche des acquisitions foncières, sur une dépense subventionnable de 2 000 000 € HT.

Le solde disponible de l'autorisation de programme dédiée à cette opération de construction d'une digue à l'ouest de la voie ferrée Tarascon/Arles et mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire s'élève donc à 14 000 000 €.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Dans le cadre de ce programme de construction d'une digue à l'ouest de la voie ferrée Tarascon/Arles et mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire, le Symadrem sollicite la participation financière du Département pour la réalisation des deux opérations suivantes (hors travaux) :

1. MAITRISE D'ŒUVRE DES PHASES CONCEPTION ET REALISATION DES OUVRAGES ET PRESTATIONS DIVERSES

Cette opération, dont le coût total est estimé à 3 200 000 € HT, sera réalisée selon le détail suivant :

| | |
|--|----------------|
| - Maîtrise d'œuvre digue, lône, dévoiement réseaux (PRO/DCE et réalisation) : | 1 750 000 € HT |
| - Maîtrise d'œuvre ouvrages de ressuyage (PRO/DCE et réalisation) : | 650 000 € HT |
| - Maîtrise d'œuvre des ouvrages relatifs aux mesures d'annulation et de réduction d'impact, hors lône (PRO/DCE et réalisation) : | 100 000 € HT |
| - Sécurité et protection de la santé (SPS) : | 150 000 € HT |
| - Etudes de dévoiement des réseaux : | 50 000 € HT |
| - Contrôle extérieur : | 300 000 HT |
| - Prestations diverses (notamment études complémentaires pour le ressuyage, sondages, détection réseaux) : | 200 000 € HT |
| | <hr/> |
| TOTAL : | 3 200 000 € HT |

2. ACQUISITIONS FONCIERES – 2EME TRANCHE

De plus, le Symadrem envisage de procéder à la deuxième tranche des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de construction de la digue à l'ouest de la voie ferrée Tarascon/Arles et de mise en transparence du réseau ferroviaire.

Ces acquisitions, dont le coût total est estimé à 2 800 000 € HT, se répartissent de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|----------------|
| - Digue Arles : | 480 000 € HT |
| - Digue de Tarascon | 2 000 000 € HT |
| - Ressuyage Arles : | 230 000 € HT |
| - Ressuyage Tarascon : | 40 000 € HT |
| - Ressuyage Fontvieille : | 50 000 € HT |
| | <hr/> |
| TOTAL : | 2 800 000 € HT |

Ces deux opérations dont la réalisation est prévue par le Symadrem représentent un coût total estimatif de 6 000 000 € HT.

La participation du Département attendue par le Symadrem conformément aux règles statutaires est de 25%, soit 1 500 000 €

Les autres partenaires financiers sont sollicités de la façon suivante :

- Etat : 2 400 000 € (40%),
- Conseil Régional : 1 800 000 € (30%),
- Commune d'Arles : 150 000 € (2,5%)
- Commune de Tarascon : 150.000 € (2,5%).

Ce plan de financement est conforme à la clé de répartition des financements telle que fixée par les statuts de ce syndicat mixte dont le Département est membre.

Par ailleurs, un avis technique favorable a été formulé par la Direction de l'Environnement concernant cette demande de participation financière.

COMMUNICATION

Conformément à la délibération n°101 de la Commission Permanente du 25 mars 2016, le Symadrem bénéficiaire d'une aide départementale doit mettre en place, en accord avec le Conseil Départemental, un dispositif d'information faisant apparaître les aides allouées par le Département en faveur de l'investissement local et de l'amélioration du cadre de vie.

Le non respect de cette disposition est susceptible d'entraîner l'annulation de la subvention.

Ce dispositif d'information fera l'objet d'une convention de partenariat passée entre le Symadrem et le Département, conformément à la convention type approuvée par la Commission Permanente mentionnée ci-dessus.

PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- vous prononcer sur la participation financière du Département à hauteur de 1 500 000 € au bénéfice du Symadrem pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre conception et réalisation et pour les acquisitions foncières tranche 2, dans le cadre du programme de construction d'une digue à l'ouest de la voie ferrée Tarascon/Arles, sur une dépense subventionnable d'un montant total de 6 000 000 € HT, selon le détail présenté en annexe.
- m'autoriser à signer avec le Symadrem la convention de partenariat qui définit les modalités de la participation financière du Département sur la base de la convention-type prévue à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués ci-dessous :

| | | Montant de l'AP en M52 | Total affecté à ce jour en M52 | Montant des nouvelles affectations |
|--|----------------|------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| AP | 2012 – 17020 B | 14 500 000 € | 500 000 € | 1 500 000 € |
| Détail nouvelle affectation | | | | |
| OPERATION | 1010745 | | | |
| Dont IB | 204-738-204141 | 0 € | 0 € | 0 € |
| | 204-738-204142 | 14 500 000 € | 500 000 € | 1 500 000 € |
| Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 29 octobre 2012 Numéro de la délibération : 112 | | | | |

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2012 17020 B prévue au chapitre 204 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL